

Bandes culturales extensives

→ Exigences selon l'OPD en vert

Situation

- Toutes altitudes.

Surface imputable

- Bandes en bordure de champ, aménagées dans le sens du travail de la parcelle cultivée et sur toute sa longueur.
- Largeur illimitée (largeur minimale recommandée: 3 m).

Exigences en matière de sol et d'emplacement

- Sols légers et peu profonds;
- emplacements ensoleillés;
- si la pression des adventices est faible, possible en sols profonds à potentiels de rendements élevés.

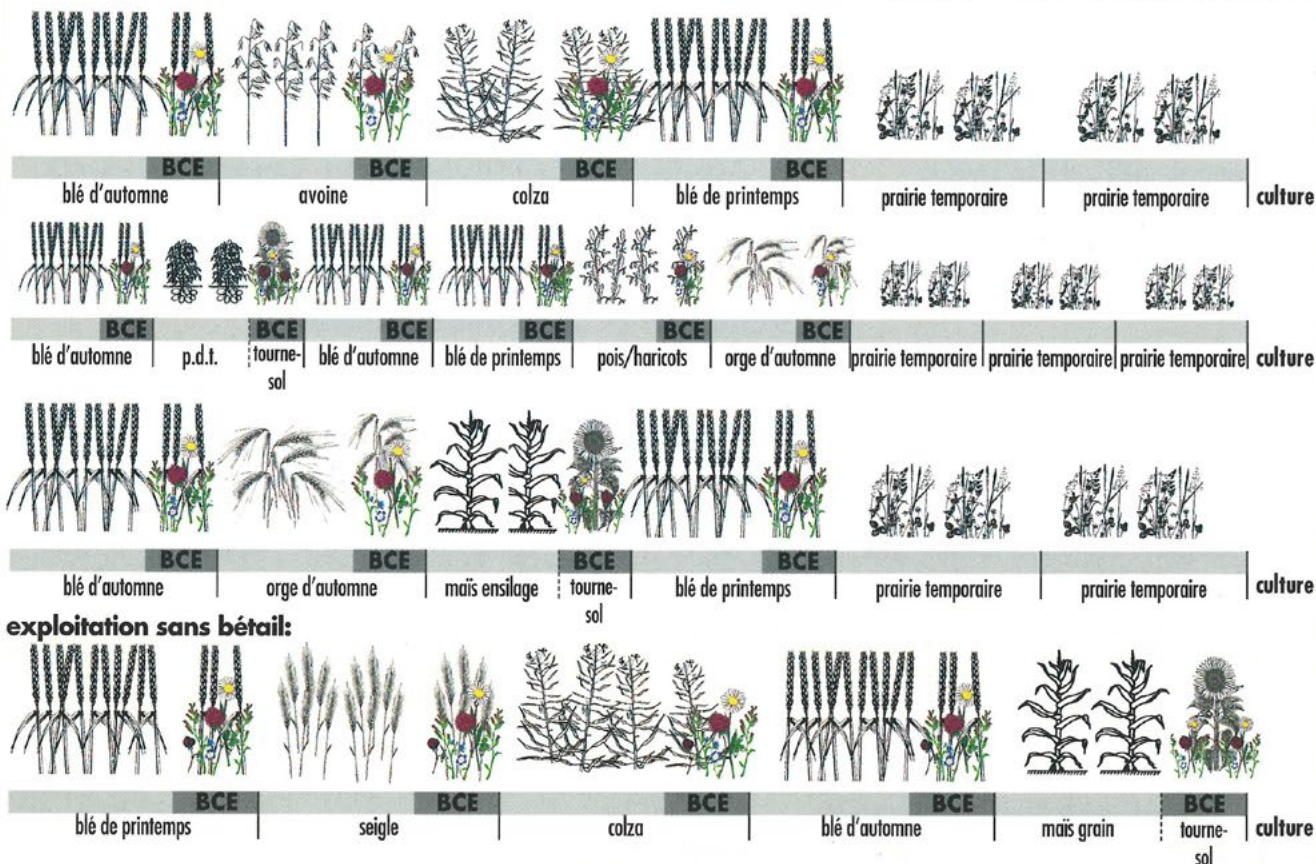
Intégration dans la rotation

Cultures autorisées pour la mise en place d'une bande culturale extensive :

- Céréales (sauf maïs)
- Millet
- Colza
- Tournesol
- Légumineuses à graines
- Lin

Rotations adaptées aux bandes culturales extensives

BCE = bande culturale extensive



En lieu et place des cultures inadéquates telles que les pommes de terre ou le maïs, mettre en place sur la bande culturale extensive du tournesol ou des légumineuses.



Technique de semis

- Pour les céréales, le colza, le tournesol et les légumineuses : même technique que pour le reste de la parcelle.
- Si la culture principale n'est pas adaptée aux bandes culturales extensives : semer séparément une culture adaptée (p. ex. tournesol) sur la bordure prévue.
- Densité de semis : $\frac{1}{3}$ à $\frac{1}{2}$ de la quantité normale de semences de la culture. Remarque : fermer un soc sur trois.
- Remarque concernant les sous-semis : il n'est pas recommandé de semer ou de sous-semer dans la bande culturale extensive.
- Il n'y a pas de mélanges spécifiques et riches en espèces autorisés pour les bandes culturales extensives.

Soins

- Contrôler régulièrement les bandes pour lutter contre les adventices problématiques telles que le chardon des champs ou le gaillet.
- Le désherbage mécanique de surface est interdit (exception : autorisation cantonale dans cas justifiés, mais la contribution de l'année en question ne sera alors pas perçue).

Traitements phytosanitaires

En principe, pas de produits phytosanitaires dans les bandes culturales extensives. Sont possibles en PER :

- Traitements plante par plante et de foyers de plantes à problèmes.
- La substance active doit être autorisée pour l'application sur les SPB sur les terres ouvertes (Fiche technique sur l'utilisation des herbicides dans les SPB, OFAG/Agridea).

Fumure

- Interdite.

Récolte

- La bande culturale doit être récoltée.
- Le déchaumage tardif (si inscrit à la contribution pour une couverture appropriée du sol, veiller à respecter les exigences) ou l'hivernage du champ en chaume permet l'ensemencement des plantes compagnes messicoles.

Durée d'engagement

Au minimum 2 cultures principales successives sur le même emplacement.

→ **Aperçu des exigences selon l'OPD et autres conseils :**
www.agrinatur.ch < Bandes culturales extensives